



## VISA AUTORISANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE PSYCHOLOGUE CLINICIEN A PARTIR DU 18/06/2019

À tout quiconque,

Conformément à l'article 25, §1 de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, le diplôme de psychologue clinicien de **Philippe KORYCZAN**, né(e) le 05 mai 1969, dont le numéro de registre national est le 690505-245-22, est visé par la Direction générale Soins de Santé du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, sous le numéro de visa **265878**.

Conformément à l'article 99, 6° de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé, les données d'identification de **Philippe KORYCZAN** sont transmises à la banque de données fédérale permanente des professionnels des soins de santé.

Bruxelles, le 25 juin 2019

**Pedro Facon**  
Directeur général Soins de Santé